



COMPTE-RENDU N°6 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le 26 septembre à 18h30

Le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Montpon, sous la Présidence de Monsieur Jean Paul LOTTERIE, Président.

Date de convocation : le 19 septembre 2018

PRESENTS : MM. SEGONZAC –PIEDFERT– TALIANO – DEJEAN – CHAUSSADE –COUSTILLAS – GUILLAUME – LOTTERIE– RICHARD– GABRIEL –WILLIAMS – LAGOUBIE – BLIN – AUXERRE RIGOULET – SALAT– CABIROL – MARCADIER – LACHAIZE – BORDERIE – CABIROL – DUFOURGT –LEY – DARRACQ – LAULANET

EXCUSES /ABSENTS : MM. GUERIN (procuration M. SEGONZAC) – VERGNAUD (procuration M. DEJEAN) – PILET (procuration M. COUSTILLAS) – DELIBIE (procuration M. BLIN) – GIMENEZ – DUHARD (procuration M. MARCADIER)

Secrétaire de séance : Madame Geneviève AUXERRE RIGOULET

- **Approbation du compte rendu du Conseil communautaire du 11 juillet 2018**

Le compte-rendu de la séance du Conseil communautaire du 11 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité.

- **Décisions prises dans le cadre des délégations du conseil communautaire au Président**

-Décision n°2018-13 : Attribution du marché pour la mise en œuvre d'une politique de prévention et la réalisation d'un document unique à la CCIDL pour un montant de 5 520 euros

- **Budget Principal CCIDL– Exercice 2018 - Décision modificative N°04 – Augmentation de crédits**

Suite à la notification de l'attribution d'une subvention au titre de la DETR 2018 relative aux travaux d'extension de la Maison de Santé Pluridisciplinaire pour un montant de 37 500 € ainsi qu'au besoin de crédits supplémentaires dû à divers aménagements de l'extension, il convient d'inscrire cette somme au budget.

En conséquence, il est proposé au Conseil communautaire de prendre la décision modificative suivante :

Augmentation de crédits		
Comptes	Dépenses	Recettes
OP 150 - 1341 - DETR		37 500,00 €
OP 150 – 10222 – FCTVA		34 691,00 €
OP 150 – 21318 : Bâtiments publics	72 191,00 €	
TOTAL	72 191,00 €	72 191,00 €

Monsieur le Président donne la parole à Madame GABRIEL qui détaille la création des salles supplémentaires, dont deux pour les consultations avancées, une petite salle réservée pour le panoramique dentaire, une salle d'implantologie, un bureau de docteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **VALIDE** la décision modificative telle que ci-dessus présentée,
- **AUTORISE** M. le Président à effectuer toute démarche et à signer tout document dans le cadre de ce dossier.

Vote : Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

• **Budget Principal CCIDL– Exercice 2018 - Décision modificative N° 5 – Augmentation de crédits**

Conformément à la fiche de répartition du FPIC 2018 transmise par la Préfecture, il est nécessaire de revoir les prévisions budgétaires en augmentant les crédits en Fonctionnement pour les Dépenses de 45 111 € et pour les Recettes de 62 074 €.

Le solde positif de 16 963 € nous permet de couvrir les dépenses ci-dessous :

- l'augmentation des dossiers de créances éteintes
- les dépenses des contentieux en cours
- les intérêts des emprunts contractés cette année.

En ce qui concerne la nouvelle contribution de la Communauté de communes à l'Agence Technique Départementale relative au Règlement Général de Protection des Données Personnelles (RGPD), cette opération s'équilibre tant en Dépenses qu'en Recettes.

En conséquence, il est proposé au Conseil communautaire de prendre la décision modificative suivante :

Augmentation de crédits		
Comptes	Dépenses	Recettes
739223 - FPIC	45 111,00 €	
6227 – Frais d'actes et de contentieux	5 500,00 €	
6281 - RGPD	5 520,00 €	
6542 – Créances éteintes	1 500,00 €	
66111 – Intérêts des emprunts / 020	9 963,00 €	
73223 - FPIC		62 074,00 €
7788 - Remboursement des communes (RGPD)		5 520,00 €
Total Section de Fonctionnement	67 594,00 €	67 594,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **VALIDE** la décision modificative telle que ci-dessus présentée,
- **AUTORISE** M. le Président à effectuer toute démarche et à signer tout document dans le cadre de ce dossier.

Vote : Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

• **Budget Principal CCIDL– Exercice 2018 - Décision modificative N°6 – Augmentation de crédits**

Afin de pouvoir mandater les échéances en capital des emprunts contractés par la CCIDL en 2018, il est proposé au Conseil communautaire de prendre la décision modificative suivante :

Augmentation de crédits		
Comptes	Dépenses	Recettes
7318 – Autres impôts locaux		43 100,00 €
023 – Virement à la section d'Investissement	43 100,00 €	
Total Section de Fonctionnement	43 100,00 €	43 100,00 €
021 – Virement de la section de Fonctionnement		43 100,00 €
1641 – Capital des emprunts	43 100,00 €	
Total Section d'Investissement	43 100,00 €	43 100,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **VALIDE** la décision modificative telle que ci-dessus présentée,
- **AUTORISE** M. le Président à effectuer toute démarche et à signer tout document dans le cadre de ce dossier.

Vote : Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

• **Budget Principal CCIDL– Exercice 2018- Décision modificative N°07– Augmentation de crédits**

Suite à la notification de l'attribution d'une subvention au titre de la DETR 2018 relative à l'aménagement de la Pépinière pour un montant de 53 750 €, il convient d'inscrire cette somme au budget.

En conséquence, il est proposé au Conseil communautaire de prendre la décision modificative suivante :

Augmentation de crédits		
Comptes	Dépenses	Recettes
OP 153 - 1341 - DETR		53 750,00 €
OP 153 – 2317 : Bâtiments publics	53 750,00 €	
TOTAL	53 750,00 €	53 750,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **VALIDE** la décision modificative telle que ci-dessus présentée,
- **AUTORISE** M. le Président à effectuer toute démarche et à signer tout document dans le cadre de ce dossier.

Vote : Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0